



Guide de rentrée 2018 / 2019

**à l'usage des parents des élèves
des écoles maternelles et élémentaires
de Maromme**



**Inscription à rendre au Pôle Éducation
pour le 22 juin 2018**

*Attention, capacité d'accueils limitée,
nous vous invitons à vous inscrire dans les meilleurs délais.*

Informations pratiques

Guide d'informations à conserver.

Fiche d'inscription à rendre auprès du secrétariat du Pôle Education
au plus tard le 22 juin 2018.

Pour toutes vos démarches administratives...

Secrétariat Pôle éducation
Hôtel de Ville
Place Jean Jaurès BP 1095
76153 MAROMME CEDEX
Tél. 02 32 82 22 00
Email. spe@ville-maromme.fr
Espace Famille : www.maromme.fr

Horaires d'ouverture au public :
Lundi et mercredi de 8h30 à 12h
Jeudi et vendredi de 13h30 à 17h

Horaires d'été :
Lundi et mercredi de 8h30 à 12h
Jeudi et vendredi de 13h30 à 16h30

Pour contacter...

Centre de loisirs

Parc de Signa
Direction : 02 32 82 50 35 Email : spe@ville-maromme.fr

Ecoles Maternelles

Lucie Delarue Mardrus rue de la Marne
Direction : 02 76 08 17 17

Encadrants garderies : 06 46 45 59 92

Thérèse Delbos rue Ernest Danet
Direction : 02 76 08 17 09

Encadrants garderies : 06 19 46 01 64

Robert Desnos rue des Belges
Direction : 02 35 75 72 51

Encadrants garderies : 06 70 83 46 33

Paul Fort Allée des Petites Frimousses
Direction : 02 32 82 22 32

Encadrants garderies : 06 46 45 59 89

Ecoles Primaires

Gustave Flaubert Place St Just
Direction : 02 32 82 22 35

Encadrants garderies : 06 34 18 05 98

Thérèse Delbos rue Ernest Danet
Direction : 02 76 08 17 08

Encadrants garderies : 06 89 09 12 89

Jules Ferry route de Duclair
Direction : 02 32 82 22 31

Encadrants garderies : 06 21 41 08 42



Ville de Maromme

Place Jean Jaurès BP 1095 76153 Maromme cedex

Tél. 02 32 82 22 00 - www.maromme.fr



"MarommeMaVille"



Caisse d'Allocations Familiales
de Seine-Maritime
Antenne de Maromme

13 rue de l'église 76150 Maromme
Tél. 02 35 76 18 79 www.caf76.fr

Vous le savez, depuis dix ans maintenant, nous avons fait de l'éducation l'une de nos principales priorités. Avec Marie-Claude Masurier, adjointe chargée de la Réussite Éducative, de la Jeunesse et du Temps de l'Enfant et de la Famille, et tous les élus, nous mobilisons toutes les énergies pour favoriser la réussite et l'épanouissement de chaque enfant. À nos yeux, l'école républicaine et laïque représente en effet le socle sur lequel la société érige et transmet les valeurs fondamentales auxquelles nous sommes tant attachés : la liberté, l'égalité et la fraternité.

Aussi, ne nous y trompons pas, la réussite éducative est l'affaire de tous et doit ainsi répondre à une volonté collective partagée. Parents, équipes éducatives, personnels encadrants, élus... à chacun incombe une responsabilité, un engagement. Ce n'est encore une fois qu'ensemble, collectivement, dans la concertation et le dialogue, que nous lui donnons du sens et qu'elle peut porter ses fruits. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, suite à la proposition du Ministre de l'Éducation Nationale de revoir localement les rythmes scolaires, nous avons, l'an dernier, lancé une grande consultation auprès de tous afin de déterminer ce qui convenait le mieux, ici, à Maromme. Une majorité d'entre vous s'est portée en faveur d'un retour à la semaine des quatre jours. Dont acte. Nous avons alors étudié les possibilités, consulté à nouveau les principaux intéressés et élaboré une nouvelle organisation. Celle-ci a été validée par la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale. Vous en trouverez le détail dans les pages qui suivent. Je veux le redire ici, nous avons essayé de répondre au plus près aux attentes de chacun, avec un souci prépondérant envers les élèves.

À Maromme, nous pouvons nous réjouir de l'investissement sans faille de tous. La Municipalité consacre, pour sa part, 19% de son budget de fonctionnement à l'Éducation. Chaque année, à titre d'exemple, nous subventionnons les coopératives scolaires à hauteur de 20 000 euros. Cela permet d'accompagner les enseignants dans leurs projets (classes découvertes, sorties et autres...). La Ville de Maromme investit aussi beaucoup. Cette année, nous avons crédité 27 000 euros pour le remplacement d'un ordinateur dans chaque classe, dans le cadre d'un programme pluriannuel. Pour garantir l'égalité des chances et la réussite de chaque élèves, nous poursuivons et continuerons de déployer tous les moyens nécessaires.

Une bonne rentrée à tous.



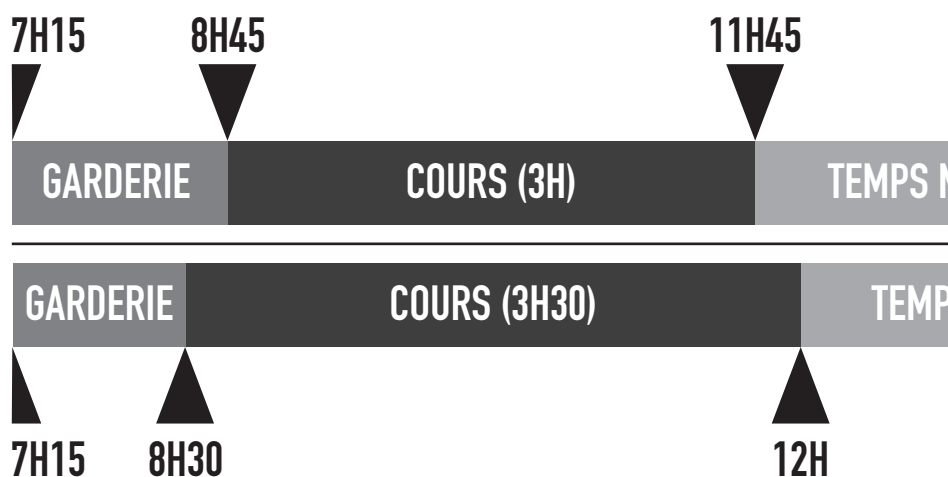
David LAMIRAY

Maire de Maromme

Conseiller Départemental de Seine-Martime
Vice-Président de la Métropole Rouen Normandie

Période scolaire

Chaque jour, la Ville de Maromme assure les meilleures conditions de confort et de sécurité pour accueillir votre enfant avant et après la classe.



Inscription

Mode d'emploi

« Mon enfant mange à la cantine »

Je choisis les jours de la semaine où il mange.

Je peux l'inscrire pour toute l'année.

Je bénéficie d'un délai de 15 jours minimum pour toute modification, nouvelle inscription ou annulation.

J'indique s'il a une allergie ou bien un régime alimentaire (voir fiche annexe).

Je retourne le dossier complet au secrétariat du pôle Education **avant le 22 juin 2018.**

« Je travaille tôt le matin, j'ai besoin que mon enfant soit accueilli avant le début de la classe »

Je choisis les jours de la semaine où il doit être accueilli en garderie du matin.

Je peux l'inscrire pour toute l'année.

Je bénéficie d'un délai de 15 jours minimum pour toute modification, nouvelle inscription ou annulation.

Je retourne le dossier complet au secrétariat du pôle Education **avant le 22 juin 2018.**

« Je rentre tard du travail, j'ai besoin que mon enfant soit accueilli après la fin de la classe »

Je choisis les jours de la semaine où il doit être accueilli à la garderie du soir.

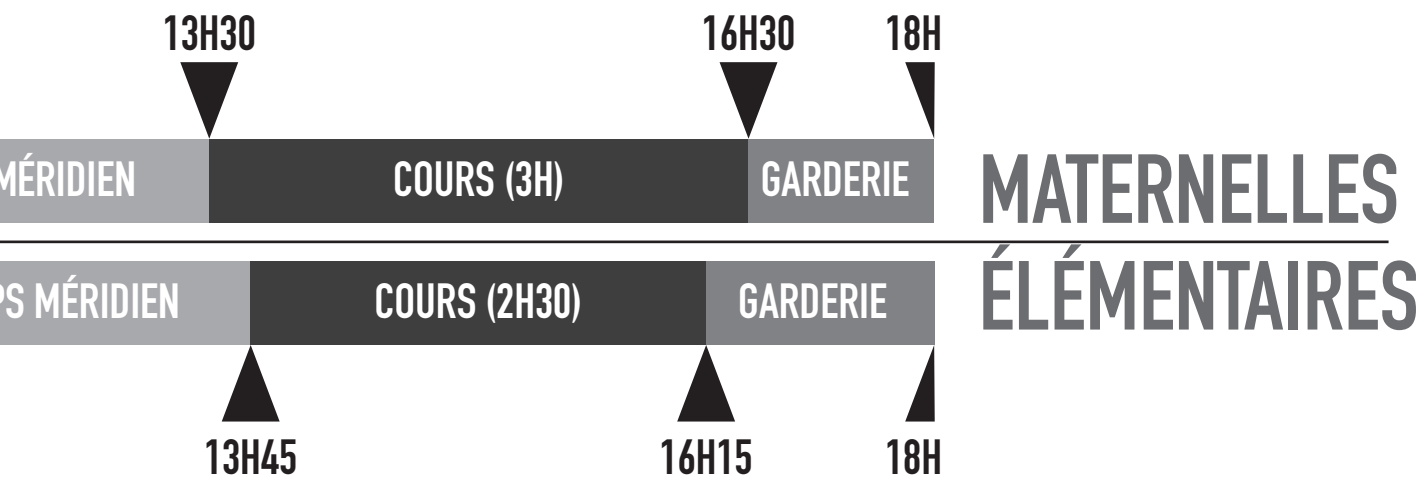
Je peux l'inscrire pour toute l'année.

Je bénéficie d'un délai de 15 jours minimum pour toute modification, nouvelle inscription ou annulation.

Je retourne le dossier complet au secrétariat du pôle Education **avant le 22 juin 2018.**

« Je souhaite que mon enfant puisse rentrer seul après la garderie »

Je remplis et signe une décharge de responsabilité disponible au Pôle Education ou auprès de la direction de la structure.



l'accès aux garderies du matin et du soir et à la restauration scolaire est conditionné par une inscription en mairie pour l'année ou au minimum 15 jours à l'avance.

Accueil périscolaire

Garderie du matin

Ce service est ouvert aux enfants des écoles élémentaires et maternelles, dans la limite des places disponibles. Celui-ci fonctionne pendant les périodes scolaires, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de **7h15 à 8h20 pour les écoles élémentaires et de 7h15 à 8h35 pour les écoles maternelles.**

Restauration

Les enfants peuvent être accueillis les lundis, mardis, jeudis et vendredis en restauration scolaire dans l'établissement où ils sont scolarisés.

Ce service est proposé sur le temps du midi, **entre 11h45 et 13h30 pour les**

maternelles et entre 12h et 13h45 pour les élémentaires.

Les repas sont confectionnés sur place par l'équipe de professionnels de la «Cuisine Centrale de la ville de Maromme» qui fabrique plus de 180 000 repas/an. Ces repas sont livrés dans la cuisine satellite de chaque école et sont servis par les agents formés aux exigences que requiert la restauration collective sur sites.

Les menus sont raisonnés en tenant compte du Programme National de Nutrition et de Santé (PNNS). Toutes les viandes sont d'origines Françaises (sont privilégiés, les filières courtes, les produits bio). **Ces menus prévisionnels sont affichés devant les écoles et sont disponibles en ligne sur l'espace famille ou sur www.marommeactu.fr.**

En cas d'allergie, merci de vous rapprocher de la Directrice ou du Directeur de l'école. Un plan alimentaire individuel (P.A.I.) sera alors établi par le médecin scolaire et un moment d'échange permettra d'organiser la prise en charge la plus adaptée possible de votre enfant.

Lorsque les enfants ne sont pas dans le réfectoire, ils sont encadrés pour des activités informelles.

Garderie du soir

Ce service est ouvert aux enfants des écoles élémentaires et maternelles qui ne peuvent pas être récupérés par leurs parents. Ce temps de détente et de découverte, **situé entre 16h30 et 18h en maternelle et entre 16h15 et**

18h en élémentaire, est prévu pour accueillir votre enfant pour des activités informelles.

Mercredis



« Je souhaite que mon enfant bénéficie de l'accueil de loisirs du mercredi en période scolaire »

Je l'inscris à la journée, repas compris, au minimum 15 jours à l'avance selon les places disponibles.

Si je commence tôt et/ou termine tard, je peux l'inscrire en garderie.

Je peux choisir les mercredis où il doit être accueilli.

Je peux l'inscrire pour toute l'année.

Je bénéficie d'un délai de 15 jours minimum pour toute modification, nouvelle inscription ou annulation.

Je retourne le dossier complet au secrétariat du pôle Education **avant le 22 juin 2018**.

Garderie du matin Un service de garderie est proposé le matin **entre 8h et 9h**.
Les enfants sont déposés par les familles au centre de loisirs.

Accueil de loisirs L'accueil est organisé en un lieu unique et adapté (centre de loisirs situé au parc Signa, La Maine) afin de garantir les meilleures conditions possibles d'accueil des enfants et des familles. **Les enfants sont déposés par les familles au centre de loisirs**. L'après-midi, les enfants peuvent être récupérés au centre de loisirs entre 16h30 et 17h uniquement.

Restauration Les repas du midi sont organisés en deux services et se déroulent au sein du restaurant scolaire de l'école Jules Ferry (la Ville peut être amenée à modifier occasionnellement le lieu des repas). Comme pour le temps scolaire, les repas sont confectionnés par la cuisine centrale de la ville de Maromme.

Garderie du soir Un service de garderie est proposé le soir **entre 17h et 18h**. Les enfants sont accueillis et récupérés au centre de loisirs.

VACANCES SCOLAIRES

Centre de loisirs - Accueil des 3-13 ans

« Je souhaite que mon enfant bénéficie de l'accueil de loisirs des vacances scolaires »

J'envoie ma demande par mail à l'adresse spe@ville-maromme.fr

OU je me rends au secrétariat du pôle Education aux dates d'inscriptions ci-dessous

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA POSSIBLE EN DEHORS DE CES PERIODES

	Inscriptions	Jours d'ouverture du centre de loisirs
Vacances d'Automne	Du 01 au 05/10/2018	Du 22/10 au 02/11/2018
Vacances de Fin d'année		Fermé
Vacances d'Hiver	Du 21 au 25/01/2019	Du 11 au 22/02/2019
Vacances de Printemps	Du 18 au 22/03/2019	Du 08 au 19/04/2019
Vacances d'Eté (juillet et août)	Du 20/05 au 14/06/2019	Du 08/07 au 30/08/2019

«Je souhaite inscrire mon enfant à la journée»

Je me munis de l'attestation du quotient CAF, du carnet de santé de mon enfant et du nom ainsi que du numéro de contrat d'assurance (responsabilité civile et individuelle accident, sur le temps scolaire et extra-scolaire) afin de mettre à jour le dossier administratif si cela n'a pas été fait, ou si le dossier était incomplet.

«Je souhaite que mon enfant puisse rentrer seul après l'accueil de loisirs ou la garderie»

Je remplis et signe une décharge de responsabilité disponible au Pôle Education ou auprès de la direction de la structure.

Durant les vacances scolaires (du lundi au vendredi, hors jours fériés), les services proposés sur la journée sont organisés en un lieu unique et adapté (centre de loisirs situé au parc Signa, La Maine) afin de garantir les meilleures conditions possibles d'accueil des enfants et des familles.

Garderie du matin Un service de garderie est proposé le matin **entre 8h et 9h**.
Les enfants sont déposés par les familles au centre de loisirs.

Accueil de loisirs Le matin, les enfants peuvent être **déposés de façon échelonnée au centre de loisirs entre 9h et 10h**.
L'après-midi, les enfants peuvent être récupérés au centre de loisirs entre 16h30 et 17h uniquement.

Restauration Les repas du midi sont organisés en deux services et se déroulent au sein du restaurant scolaire de l'école Jules Ferry (la Ville peut être amenée à modifier occasionnellement le lieu des repas). Comme pour le temps scolaire, les repas sont confectionnés par la cuisine centrale de la ville de Maromme. En cas d'allergie, un plan alimentaire individuel (PAI) doit être partagé avec l'équipe du centre de loisirs.

Garderie du soir Un service de garderie est proposé le soir **entre 17h et 18h**.
Les enfants sont accueillis et récupérés au centre de loisirs.

Tarifs

« Comment je paie les prestations dont bénéficie mon enfant ? »

Pour la restauration scolaire, la garderie du matin, la garderie du soir, l'accueil de loisirs du mercredi et des vacances, je reçois **une facture chaque mois**

Je peux payer par carte bancaire sur l'espace Famille (www.maromme.fr),

Je peux payer par chèque (à l'ordre de Régie Recette Maromme Education) envoyé par courrier à l'adresse suivante : **Secrétariat Pôle éducation - Ville de Maromme - BP 1095 - 76153 MAROMME CEDEX**

Je peux payer par chèque, en espèces ou par carte bancaire en me rendant au secrétariat du pôle Education aux horaires d'ouverture

- **Cette année, je peux choisir de recevoir une facture électronique. Dans ce cas, je ne recevrai plus de facture par courrier. Un mail m'avertira que ma facture est disponible dans l'espace famille.**

RESTAURATION SCOLAIRE ET GARDERIES

Tous les tarifs sont à la journée

Pour les Marommois,

Le quotient familial établi par la Caisse Nationale des Allocations Familiales est le quotient de référence. Pour la restauration, l'engagement est à l'année.

Attention, sans attestation de quotient familial CAF, le tarif le plus élevé sera appliqué

Pour les non Marommois,

Un tarif hors commune est appliqué. Seules les scolarisations en classe ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) ou les jugements imposant le lieu de scolarisation pourront faire partie du cadre dérogatoire, un tarif Marommois pouvant alors être appliqué.

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

	QFCAF ≤ 275	275 ≤ QFCAF ≤ 650	QFCAF ≥ 650	HC
Restauration scolaire	0,10 €	entre 0,1 € et 3,23€	3,23 €	4,88 €
Garderie du matin	0,40 €	0,40 €	0,40 €	0,80 €
Garderie du soir	0,75 €	0,75 €	0,75 €	2,00 €

ACCUEILS DE LOISIRS MERCREDI ET VACANCES SCOLAIRES

	QFCAF ≤ 275	275 ≤ QFCAF ≤ 650	QFCAF ≥ 650	HC non imposable	HC imposable
Accueils de loisirs	2,25 €	entre 2,25€ et 8,61€	8,61 €	26,82 €	53,64 €
Garderie du matin	0,75 €	0,75 €	0,75 €	0,75 €	0,75 €
Garderie du soir	0,75 €	0,75 €	0,75 €	0,75 €	0,75 €

LE PAIEMENT S'EFFECTUE À RÉCEPTION DE LA FACTURE.

LES TARIFS SONT FIXÉS PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET SONT RÉVISABLES À CHAQUE RENTRÉE SCOLAIRE.



OPERATION TRANQUILLITE VACANCES

Questionnaire à remettre à l'Hôtel de Ville, place Jean Jaurès à Maromme, quatre jours avant le départ.

1. Je soussigné (NOM – Prénom)*

Numéro de Téléphone (fixe et portable)

Adresse (préciser : pavillon individuel, jumelé ou appartement, étage, porte) *

2. Déclare m'absenter du * **au*** **inclus.**

Adresse (du lieu de vacances)

N° de téléphone :

3. Donne tout pouvoir à : (personne de confiance à prévenir en cas de nécessité)

Nom : Adresse :

Téléphone :

4. Autorise, la Police Municipale accéder à mon domicile en cas de nécessité.

Renseignements complémentaires à préciser (présence d'alarme, animaux, véhicule sur le terrain ...) :

• **Alarme :** non... oui

• **Animaux sur le terrain :** non... oui (si oui quel animal)

• **Présence de véhicule :** non... oui (si oui type couleur et n°)

• **Autres personnes susceptibles de se trouver au domicile** (enfants, femme de ménage....) : non... oui : (si oui identité des personnes) :

En cas de retour anticipé, je m'engage à en aviser immédiatement les services de Police Municipale.

Je renonce en toutes hypothèses à tous recours contre l'administration pour ce qui concerne les biens volés ou détruits, ou les travaux provisoires d'urgence effectués pour protéger mon domicile ou mes biens en cas de sinistre, et pour toute action se rattachant à l'Opération Tranquillité Vacances.

Fait à MAROMME, le **Signature :**

La Police Municipale de Maromme assurera dans le cadre de ses missions habituelles, des passages fréquents à votre domicile durant votre absence. Pour cela, remplissez très lisiblement la présente fiche, et faites-la parvenir quatre jours avant la date de départ, sous pli fermé, à l'adresse indiquée.

Tout autre renseignement relatif à cette opération pourra vous être fourni en appelant le 06.34.54.59.65 si nécessaire.

CONSEILS PRATIQUES

- Verrouillez portes et fenêtres en quittant votre domicile.
- Changez vos serrures en cas de vol ou de perte de clés, ou d'installation dans un nouvel appartement.
- Ne portez jamais vos nom et adresse sur le trousseau de clés.
- En cas de longue absence, mettez en lieu sûr bijoux, argenterie, valeurs et objets d'art ou de valeur.
- Evitez de dissimuler vos clés sous le paillason ou dans la boîte à lettres.
- Ne gardez pas chez vous d'importantes sommes d'argent.
- Répertoirez vos objets de valeur et notez-en les numéros, faites de même pour vos carnets de chèques, vos cartes de crédit...
- Laissez une apparence habituelle à votre habitation. Pour cela, demandez à une personne de votre connaissance d'ouvrir et de fermer les volets chaque jour, et de relever votre courrier.

NB : Les rubriques suivies d'un astérisque sont à renseigner obligatoirement. En cas de défaut de réponse à l'une de ces questions, nous ne serions pas en mesure d'assurer la surveillance de votre domicile. Les renseignements que vous nous communiquez sont uniquement utilisés par la Police pour l'Opération Tranquillité Vacances. Ils ne sont pas divulgués.